

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Pour un an, 26 fl. 39 fl. six mois, 14 » 16 » trois mois, 8 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Loge Neustrad, derrière le Prinsegracht. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 18 Février.

Nous sommes attaqué de plusieurs côtés à la fois à propos de notre article de jeudi dernier. C'était à prévoir. La courtoisie exige que nous répondions d'abord aux étrangers.

Le Journal de Bruxelles prétend que nous trahissons à chaque instant les répugnances qu'éprouve le gouvernement à se rendre à au vœu nettement exprimé de la Seconde Chambre et de la grande majorité du pays. Nous ne pouvions que répéter ici la question que nous avons adressée, il y a cinq jours, à l'Observateur belge, à propos de l'enthousiasme de nos populations, et que le gouvernement pour l'étouffer.

Du reste, ce n'est pas par sympathie pour les pétitionnaires hollandais que le Journal de Bruxelles nous lance son coup de boutoir.

En voici la cause : « Nous ne savons pourquoi, dit-il, le Journal de La Haye cite le pétitionnement de 1829 comme ayant été fatal à la Belgique, et comme ayant tourné contre les libéraux mêmes qu'on voulait protéger. Que signifie le mot de despotisme appliqué par le Journal de La Haye à l'opinion modérée et conservatrice de notre pays ? Cette opinion a toujours fait preuve d'équité et de tolérance, et n'a été vraiment mal au défenseur constant de la politique hollandaise depuis quatorze ans, d'accuser les catholiques belges d'avoir manqué de justice et de bonne foi. »

Le Journal de Bruxelles se trompe sur nos sentiments à l'égard des catholiques belges équitables et tolérants dont il parle, et nous qui nous rendons justice avec autant de sincérité que lui-même. Ce journal oublie que ce n'est pas le Journal de La Haye, mais l'Observateur belge qui a parlé, non pas de l'opinion modérée des catholiques belges en général, mais de l'opinion qui se développait en Belgique, que s'applique à ruiner les droits et les libertés les plus précieuses et jeté à pleines mains l'indifférence et le mépris sur le gouvernement constitutionnel. Or, puisque les feuilles étrangères, et le Journal de Bruxelles ne puisent leurs renseignements sur la situation de la Hollande que dans nos journaux d'opposition, nous sommes en droit, et nous sommes en droit de nous en servir à l'égard de nos pays, surtout lorsque nous entendons dire, au sein même de la représentation nationale :

« Quant à nous, membres de l'opposition, après avoir succombé dans la lutte, nous aurons rempli notre devoir en provoquant de toutes nos forces le renversement du ministère qui, dans sa trop longue carrière politique, a compromis tout à fait l'indépendance du pays, l'honneur national, nos libertés, nos intérêts. » (Séance de la chambre des représentants du 31 janvier.)

En présence de pareilles manifestations, et en considérant

de la presse belge, il nous est bien permis de faire remarquer que ce n'est cependant pas tout-à-fait cela que les pétitionnaires de 1829 s'étaient promis de leur œuvre, ni ce que leur avaient fait espérer les instigateurs du mouvement par lequel ils préparaient la révolte et le bouleversement de l'état.

Mais admettons — et nous le faisons sans difficulté — que le langage de ceux qui combattent l'opinion dont le Journal de Bruxelles est l'organe, soit exagéré, partial, injuste, dénué de tout fondement, si l'on veut, n'est-ce pas qu'il n'en subsiste pas moins sur le désappointement de ceux qui, en 1829, ont cru avoir trouvé dans les pétitions et dans la révolution qui s'ensuivit, le moyen de rendre la Belgique plus heureuse qu'elle ne l'était alors. Seulement, au lieu de baser notre conclusion sur les doléances des libéraux dont l'Observateur est l'organe, nous étayerons notre raisonnement des jérémiades de ceux auxquels le Journal de Bruxelles accorde son appui. Nous avons sous les yeux l'accusation formulée contre le parti libéral belge, par un membre de la chambre des représentants, dont le Journal de Bruxelles cite, en y applaudissant, les paroles suivantes :

« Ceux-là font les affaires de l'étranger, qui, au delà de la frontière, encouragent le développement des principes contraires à ceux qui nous régissent ; qui se font les fauteurs d'un despotisme odieux, dans une question qui touche de près à nos propres institutions. Ce sont ceux qui, lorsqu'en France, dans un mouvement d'admiration, on s'écrie : La liberté comme en Belgique ! semblent murmurer en ricanant : Plutôt le monopole comme en France. »

« Ceux-là font les affaires de l'étranger, qui répandent jusque dans les derniers hameaux de nos provinces les germes des divisions intestines et des haines religieuses, qui ont des chaînes pour toutes les théories destructives de la famille et de l'état ; qui apprennent de bonne heure aux jeunes générations, selon l'expression d'un illustre orateur français, à aboyer à la robe de tous les sacerdoles. »

« Ceux-là font les affaires de l'étranger, qui ouvrent des souscriptions, qui frappent des médailles en l'honneur des écrivains étrangers, dont les productions impies et licencieuses jettent la corruption dans nos familles et l'émeute dans les rues ! »

En bien ! nous demanderons au Journal de Bruxelles si, en 1829, les catholiques belges, unis aux libéraux, et demandant au gouvernement la liberté pour tous, ne seraient attendus à ce que cette liberté, pour laquelle ils pétitionnaient, menacerait, peu d'années après, le bonheur et l'amoralité de leurs familles, la sécurité et le repos de leurs cités !

Un fait avéré, hautement reconnu, il n'y a pas quinze jours encore, par les ministres belges eux-mêmes, c'est que depuis la révolution de 1830, deux grands partis sont en présence ; tout nous prouve qu'une guerre à mort est déclarée entre eux, et qu'une lutte se prépare, qui pourrait bien, si la Providence ne détourne cette catastrophe funeste, anéantir pour longtemps le repos, la prospérité matérielle et les libertés politiques des Belges. Or, n'est-il pas vrai que plusieurs des hommes de

bonne foi, qui, séduits par des théories gouvernementales, ont donné en 1829 l'impulsion au mouvement dont ils n'avaient pas calculé la portée, et dont ils voient aujourd'hui les résultats avec douleur, avec crainte pour l'avenir, avouent que sous le gouvernement précédent, quelques reproches qu'on pût lui adresser, la nation jouissait au moins de ce précieux avantage de n'avoir à craindre ni le joug intolérable des hommes rétrogrades, ni le débordement effrayant de la licence et de l'impunité !

L'Observateur se montre également peu enclin à remarquer que les libéraux belges sont punis par ce qu'ils ont mérité. Notre cause, dit-il, n'est pas encore définitivement perdue devant le pays légal, et nous ne nous considérons comme dupes que lorsqu'il nous sera impossible d'assurer le triomphe de nos candidats dans les futures élections. Bien ; mais avouez, en attendant, que si votre parti est défail, ce sera grâce aux institutions politiques que vous avez voulu emprunter à d'autres pays, et dont vous attendiez tout autre chose que la domination du parti opposé, votre frère et allié lorsqu'il s'agissait de prêter main forte pour renverser le gouvernement précédent, votre ennemi et traître le lendemain de la révolution.

Quoi qu'il en soit, une partie notable de la nation hollandaise a profité assez des leçons offertes par l'histoire de nos voisins, pour ne pas ajouter une foi aveugle aux promesses des réformateurs politiques, quelle que soit l'influence que puissent leur procurer sur l'opinion le caractère le plus honorable et les talents les plus éminents. L'Arnhemse Courant nous reproche, dans son n° de dimanche, où il met dans notre bouche des paroles qui appartiennent au Journal de Bruxelles, d'avoir tiré du petit nombre de pétitionnaires qui se prononcent en faveur du projet de révision de la constitution, un argument pour condamner la proposition en elle-même, et pour faire suspecter les intentions de ses auteurs ; mais un journal qui ne rougit pas de publier contre une classe de citoyens honorables d'abominables diatribes, telles que nous en avons signalées dans notre n° de jeudi, ne doit pas reculer non plus devant le mensonge et la calomnie quand il s'agit de combattre ses adversaires.

Voici, mot à mot, de quelques-uns de ceux que nous avons dit : « Si nous signalions ces circonstances (1), que nous avons jugées jusqu'ici de trop peu d'intérêt pour en occuper nos lecteurs, ce n'est pas afin de jeter de la défaveur sur la proposition de réforme constitutionnelle, et afin de nous soumettre aux chambres. Cette proposition pourrait bien être jugée par les trois branches du pouvoir législatif, en parfaite harmonie avec les besoins de la nation, sans qu'il y eût même une seule pétition pour l'appuyer, de même qu'il serait tout possible que, nonobstant la voix de cent mille pétitionnaires, se déclarant en faveur de la révision, les États-Généraux, représentants légaux de la nation, pussent se prononcer en faveur de la révision. »

(1) Le peu d'enthousiasme du public pour le projet de révision.

feuilleton du Journal de La Haye. — 19. Fév. 1845.

LE JUIF ERRANT. (1)

SIXIEME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE I. Les conseils.

Il est nuit. Les cloches viennent de sonner. C'est le soir du jour où Mlle de Cardoville s'est, pour la première fois, levée en présence de Djalma ; Florine, pâle, émue, tremblante, vient à son tour à la table, dans une chambre à coucher, meublée avec simplicité, mais très-comfortable. Cette pièce fait partie de l'appartement occupé par la Mayeux chez Adrienne. Elle est située au rez-de-chaussée et a deux entrées : l'une s'ouvre sur le jardin ; l'autre sur la cour ; c'est de ce côté que se présentent les personnes qui viennent s'adresser à la Mayeux pour obtenir des secours ; une antichambre l'en attend ; un salon où elle reçoit les demandes, telles sont les pièces composées par la Mayeux, et complétées par la chambre à coucher, dans laquelle Florine vient d'entrer d'un air inquiet, presque alarmé, effleurant le tapis du bout de ses pieds chaussés de satin, suspendant sa respiration et prêtant l'oreille au moindre bruit. Sa main se posait sur le bouton de la porte, quand son bourgeois sur la cheminée, la cameriste, après un rapide coup d'oeil dans la chambre, alla vers un bureau à sonjon surmonté d'une jolie bielle bien garnie ; la clé était aux anneaux de ce meuble ; ils furent tous deux visités par Florine. Elle contemplant différentes demandes de secours, et nos notes écrites de la main de la Mayeux. Ce n'était pas là ce que cherchait Florine. Elle se pencha sur trois cartons séparés la table du petit bureau, et regarda les lettres qui étaient sur le bureau, regarda autour d'elle, écouta encore avec attention, puis elle se pencha vers la commode, elle y fit de nouvelles et inutiles recherches ; elle était une petite porte conduisant à un grand cabinet de toilette ; Florine y pénétra, chercha d'abord sans succès dans nos notes et dans les différents appendices plusieurs rubans noirs, nouvellement faites par la Mayeux par les ordres de Mlle de Cardoville, et acceptant au bas et au

fond de cette armoire et à demi-cachée sous un manteau, une mauvaise petite maille, Florine l'ouvrit précipitamment... elle y trouva soigneusement pliées dans des paquets durs dont la Mayeux étoit venue lorsqu'elle était entrée dans cette opulente maison. Florine se mit à une émotion involontaire contracta ses traits ; songeait qu'elle n'avait pas dû attendre, mais d'obéir aux ordres implacables de Rodin, elle se précipita vers la maille et l'armoire, sortit du cabinet de toilette et revint dans la chambre à coucher. Après avoir entendu ces explications, une idée subite lui vint. Ne se contentant pas de fouiller dans nos cartons, elle retourna tout à fait le premier du casier, espérant peut-être trouver ce qu'elle cherchait entre le dos de ce carton et le fond de ce meuble ; mais elle ne vit rien. Sa seconde tentative fut plus heureuse : elle trouva caché où elle l'espérait un cahier de papier assez épais. Elle fit un mouvement de surprise, car elle s'attendait à autre chose ; pourtant elle prit le manuscrit, l'ouvrit et le feuilleta rapidement. Après avoir parcouru plusieurs pages, elle manifesta son contentement, et fit un mouvement pour mettre ce cahier dans sa poche ; mais, après un moment de réflexion, elle le replaça où il était d'abord, rétablit tout en ordre, reprit son bougeoir et quitta l'appartement sans avoir été surprise, ainsi qu'elle y avait compté, sachant la Mayeux auprès de Mlle de Cardoville pour quelques heures. Le lendemain des recherches de Florine, la Mayeux, seule dans sa chambre à coucher, était assise dans un fauteuil, au coin d'une cheminée où flambait un bon feu ; un épais tapis couvrait le parquet ; à travers les rideaux des fenêtres, on apercevait la pelouse d'un grand jardin ; le silence profond n'était interrompu que par le bruit régulier de la balance d'une pendule et par le pétitement du foyer. La Mayeux, les deux mains appuyées aux bras du fauteuil, se laissait aller à un sentiment de bonheur qu'elle n'avait jamais éprouvé auparavant ; elle se disait depuis qu'elle habitait cet hôtel. Pour elle, habituée depuis si longtemps à de cruelles privations, et y avait un charme inexprimable dans le calme de cette retraite, dans la vue riante du jardin, et surtout dans la conscience de devoir la bien-être dont elle jouissait à la résignation et à l'énergie qu'elle avait montrées un milieu de tant de rudes épreuves heureusement terminées. Une femme âgée, d'une figure douce et bonne, qui avait été, par la volonté expresse d'Adrienne, attachée au service de la Mayeux, entra et lui dit : — Mademoiselle, il y a là un jeune homme qui désire vous parler tout de suite pour une affaire très-pressée ; il se nomme Agricola Bandini. A ce nom la Mayeux eut un léger cri de joie et de surprise, rougit légèrement, se leva et courut à la porte qui conduisait au salon où se trouvait Agricola. — Bonjour, ma bonne Mayeux, dit le forgeron en embrassant cordialement la jeune fille dont les joues devinrent brillantes et cramoisies sous ces baisers fraternels. — Ah ! mon dieu ! s'écria tout-à-coup l'ouvrière, en regardant Agricola avec angoisse, et ce bandeau noir que tu as au front ! Tu n'as pas été blessé ? — C'est rien, dit le forgeron, — absolument rien... n'y a songe point, je te dirai tout à l'heure... comment cela m'est arrivé ; mais auparavant j'ai des choses bien importantes à te confier.

— Viens dans ma chambre alors ; nous serons seuls, dit la Mayeux en précédant Agricola. Malgré l'assés grande impudence que se permit le forgeron d'agricole, il ne put s'empêcher de sourire de contentement en entrant dans la chambre de la jeune fille ; et en regardant autour de lui. A la bonne heure, ma pauvre Mayeux... voilà comme j'aurais voulu toujours te voir logée ; je reconnais bien la Mlle de Cardoville... Quel cœur, quelle âme ! Tu ne sais pas... elle m'a écrit avant hier... pour me remercier de ce que j'avais fait pour elle... en me voyant une éponge d'or, et me disant que je pouvais accepter, m'a-t-elle écrit, car elle n'avait eu que l'air d'avoir été portée par sa mère... Si tu savais combien j'ai été touché de la délicatesse de ce don ! — Rien ne doit étonner un cœur pareil au sien, — répondit la Mayeux. — Tu es bien sage, et bien sage. — Tu es à l'heure, ma bonne Mayeux... j'ai tant de choses à te dire... Combien par le plus pressé, car il s'agit de la vie de la Mayeux, et de son bonheur... un bon conseil... tu sais combien j'ai été touché dans ton cœur et dans ton jugement... Et puis, après, si tu demandes de me rendre un service... oh ! oui, un grand service... ajourne le forgeron d'un ton presque solennel, qui étonna la Mayeux ; puis reprit : — mais comment puis-je par ce qui ne m'est pas pénible. — Parle vite. — Depuis que ma nièce est partie avec Gabriel pour se rendre dans la petite cure de campagne qu'il s'est obtenue, et depuis que mon cœur s'est vu le maréchal Simon et ses dévoués, j'ai été, tu le sais, à la recherche de M. Hardy avec mes amis, dans la maison de mon oncle. Or, ce matin... ah ! il faut te dire que M. Hardy, de Lyon, d'un long voyage qu'il a fait dernièrement, s'est de nouveau absenté depuis quelques jours. Ce matin donc, à l'heure où je devais aller à travailler un peu après le dernier coup de cloche ; je quittais les bureaux de la fabrique pour aller à notre réfectoire, lorsque je vis entrer dans la cour un homme qui venait de descendre d'un fiacre ; elle s'avance vivement vers moi, et me dit que tu es blonde, que tu es jeune, que tu es jolie, et que tu es une figure aussi douce que jolie, et me commença une personne de sa taille. Mais frappé de sa pâleur, de son air inquiet, effrayé de la rapidité de ce qu'elle disait. — Monsieur, — me dit-elle d'une voix tremblante, en paraissant faire un effort sur elle-même, — êtes-vous le père ouvrier de cette fabrique ? — Oui, Madame. — Monsieur Hardy est-il en danger ? — s'écria-t-elle. — Monsieur Hardy, Madame ? dans la nuit ? — Non, Madame, il est de retour à la fabrique. — Comment ? reprit-elle. — Monsieur Hardy n'est pas revenu ici hier au soir ? Il n'a pas été très-dangereusement blessé par une machine en visitant les ateliers ? — Madame, dit le forgeron, les lèvres de cette pauvre jeune dame tremblaient, et elle me regarda de grosses larmes rouler dans ses yeux. — Dieu merci ! Madame, rien n'est plus faux que tout cela, — lui dis-je. — Et Monsieur Hardy n'est pas de retour ; on annonce seulement son arrivée pour demain au soir. — Ainsi, Monsieur, vous dites bien vrai, Monsieur Hardy n'est pas arrivé, n'est pas blessé ? — reprit la jeune fille en étonnant ses yeux. — Je vous dis la vérité, Madame ; si Monsieur Hardy était en danger, je ne serais pas ici tranquillement en vous parlant de lui. — Ah ! merci, mon Dieu ! merci ! — s'écria la jeune fille. — Puis elle me remercia et recon-

missible comme étant en opposition directe avec les intérêts de l'état. Ce n'est pas le nombre des pétitionnaires, c'est la raison publique, dont la manifestation se fait autrement ici que par des adresses et des adhésions, qui servira de guide au pouvoir investi par la constitution et doit de juger ce qui est utile ou nuisible au salut du pays.

En comparant nos paroles à l'article publié par l'Arnheemsche Courant de dimanche (2), le lecteur pourra juger de la pleine foi de cette feuille.

Le Nieuwe Rotterdamsche Courant contient les détails suivants sur l'arrestation du navire hollandais Vrouw Johanna par un bâtiment de guerre espagnol :

Après que le navire Vrouw Johanna eut été conduit à Palamas, son capitaine protesta énergiquement contre la conduite illégale que l'on tenait à son égard. Il fut alors dirigé sur Barcelone où il arriva le 16 janvier. Il se rendit chez le consul néerlandais, et y renouvela sa protestation, qui fut immédiatement adressée à l'envoyé néerlandais à Madrid et au cabinet de La Haye.

Le 21, le capitaine subit son premier interrogatoire en présence du consul néerlandais, auquel le consul danois voulut bien servir d'interprète. Cet interrogatoire eut pour résultat la mise en liberté du capitaine hollandais sous la garantie de son consul, qui lui promit de ne rien négliger afin d'obtenir, par l'intermédiaire de l'envoyé néerlandais à Madrid, tous les dommages-intérêts auxquels il est en droit de prétendre.

Nous apprenons, ajoute le Nieuwe Rotterdamsche Courant, que la Manière d'agir de notre envoyé à Madrid de notre consul à Barcelone, en cette occurrence, mérite tous les éloges.

Pendant l'année 1844, il est entré dans le port de Brème 118 navires néerlandais qui, à l'exception de 14 arrivés sur lest, sont venus de différents ports avec cargaisons. De ces navires 91 ont appareillé avec des chargeurs et 27 sur lest.

Durant le dernier semestre de l'année dernière, 9 navires néerlandais sont entrés dans le port de la Havane avec des chargeurs consistant en provisions de bouche, charbons et autres marchandises. Ces bâtiments ont appareillé d'ici avec des cargaisons de sucre, de tabac, etc.

On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers : Nous apprenons que M. P. M. Molyn, peintre hollandais, résidant à Anvers, vient d'être nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam, juste récompense due au talent de ce peintre.

M. Kremer, artiste, peintre d'Anvers, a obtenu la même faveur.

Henri Vieuxtemps exécutera trois morceaux de sa composition demain au 6<sup>e</sup> concert Diligentia. (Voir le progr. à la 4<sup>e</sup> page.)

Nous rappelons, à cette occasion, aux étrangers qui se trouvent en cette résidence et qui désireraient entendre le célèbre violoniste, qu'ils peuvent se procurer des billets d'entrée à la salle Diligentia.

L'exposé financier de sir Robert Peel a produit une vive impression sur la presse anglaise. Plusieurs feuilles de l'opposition en louent la sagesse, et toutes, ou presque toutes en admirent la grande hardiesse. Nous nous proposons de reproduire demain quelques extraits des articles qu'elles contiennent à ce sujet.

Un nouveau règlement de l'administration du chemin de fer hollandais, concernant l'expédition des marchandises et autres effets, et dont nous n'avons pas encore connaissance, a été cause du retard survenu hier dans l'envoi de notre journal à Amsterdam.

Il est essentiel de relever une erreur typographique qui s'est glissée dans notre numéro d'hier. Dans le paragraphe où il est

(2) Nous devons avouer la rédaction de l'Arnheemsche Courant, que son expédition a été retardée par suite de l'absence de la feuille de la Haye, en ce que nous y sommes l'objet d'une attaque quelconque. Voici trois fois de suite que pareille omission a lieu.

fait mention des réductions proposées par sir Robert Peel à l'égard des sucres (1<sup>re</sup> page, 2<sup>e</sup> colonne, 8<sup>me</sup> ligne d'en haut) il y a : « Le droit sur le sucre étranger, produit du travail libre, était de 15 sh. 9 d. ; nos lecteurs auront compris qu'il faut lire : était de 1 liv. 15 sh. 9 d. »

Nous ferons remarquer en même temps qu'à la 1<sup>re</sup> colonne, à la 7<sup>e</sup> ligne d'en bas, on lit : « le droit sur le sucre brun étranger, produit du travail libre, serait de 23 shillings et 6 pence ; il faut lire : serait de 23 shillings et 4 pence. »

Parlement britannique. Chambre des communes. — Séance du 4.

Le speaker occupe le fauteuil à quatre heures. Toutes les galeries et les couloirs de la chambre sont encombrés de spectateurs. Un grand nombre de personnes sont refoulées au dehors et ne peuvent être admises. Les bancs de la chambre sont au complet, le plus vif intérêt se manifeste dans toutes les parties de l'assemblée. Après la présentation de quelques pétitions et de motions d'un intérêt secondaire, sir Robert Peel, répondant à une interpellation du D<sup>e</sup> Bowring, dit que le gouvernement négocie avec la Porte pour obtenir que les négocians anglais dans le Levant soient placés sur le même pied que ceux des nations les plus favorisées.

La chambre s'étant formée, sur la motion de sir G. Clerk en comité des subsides, sir Robert Peel se lève au milieu d'un silence solennel, et présente la motion suivante : « Le comité est d'avis que, pour lever les subsides accordés à Sa Majesté les droits respectifs sur la propriété, les professions, les industries et les offices et les droits du timbre en Irlande imposés par deux actes passés dans la cinquième année du règne de Sa Majesté, soient continués et accordés à Sa Majesté pour un temps à fixer. » Le très-honorable baronnet développe sa proposition. J'ai eu l'honneur, dit-il, d'adresser souvent la parole à la chambre sur des questions de la plus haute importance, et pourtant j'éprouve une vive anxiété dans ce moment, dans la crainte de ne pouvoir lui présenter un exposé aussi clair que je le désirerais. Le premier point que vous aurez à examiner est l'opportunité de continuer pour une période limitée un impôt sur la propriété, et je n'ai pas perdu de temps pour soumettre à la chambre l'opinion du gouvernement sur un sujet aussi grave. Je demanderai à la chambre s'il ne serait pas opportun de maintenir pour une période limitée la taxe sur la propriété, afin de permettre une réduction sur d'autres taxes qui pèsent sur le peuple. J'ai la confiance que la chambre partagera mes vues, et je puis l'assurer, que je me tiendrai éloigné de toute opinion et de tout sentiment de parti, me contentant de mettre sous ses yeux, froidement et sans passion, l'exposé de l'état des finances du pays. Le très-honorable baronnet entre dans le détail des recettes et des dépenses du dernier exercice. Au 5 janvier, l'excédant des recettes sur les dépenses était de plus de 3,357,000 liv. st., et je crois pouvoir annoncer, en toute sécurité, qu'au 5 avril prochain cet excédant sera de plus de 5,000,000 liv. st. (60,000,000 fr.). Il est vrai qu'une partie de cet excédant est due aux paiements faits par la Chine, mais indépendamment de cette ressource exceptionnelle, les recettes sont dans un état très-satisfaisant. L'orateur passe en revue les diverses branches du revenu public qui, la plupart, ont augmenté considérablement depuis deux ans; il dit qu'il évalue les recettes de l'année prochaine à 47,900,000 liv. st., indépendamment de la taxe de la propriété.

Si la taxe sur le revenu (income-tax) est supprimée, continue sir Robert Peel, les paiements de la Chine venant à cesser, à la fin de 1846, il est probable que le revenu éprouvera un déficit et il est très-désirable que pareille chose n'ait pas lieu. On dira peut-être qu'il serait possible d'opérer des réductions dans les dépenses. Mais je crois que ceux qui ont cette opinion, sont dans une erreur très-grave. Les dépenses de l'année prochaine s'élèveront à 48,243,000 liv. st. qui ne laisseront, par déduction faite de l'intérêt de la dette nationale, que 13,000,000 liv. st. pour les besoins des services publics. On doit se rappeler que, lorsque la reine monta sur le trône, il y eut une diminution dans la liste civile. Depuis, Sa Majesté s'est mariée et Dieu a béni son union en lui donnant quatre heureux enfants et pourtant aucune demande n'a été faite pour augmenter le revenu de Sa Majesté (écoutez, écoutez ! applaudissemens)

sur un grand nombre de bancs). On doit aussi rappeler que deux des plus grands monarques de l'Europe ont été reçus par Sa Majesté et traités, je puis le dire, avec une splendeur et une magnificence dignes de cette grande occasion. Eh bien ! malgré les grandes dépenses qu'ont coûté ces fêtes, je puis annoncer à la chambre que ni la reine ni le gouvernement n'ont l'intention de demander au parlement une augmentation de l'allocation royale (bruyans applaudissemens sur tous les bancs de la chambre). Nous n'avons pas l'intention de demander un shilling de plus.

L'infanterie de l'armée s'élève au chiffre de 95,500 hommes, mais si le gouvernement de Sa Majesté voyait qu'on pût réduire ce chiffre sans danger, il n'hésiterait pas à le faire. Nous sommes convaincus toutefois que ce chiffre n'est pas trop considérable. Notre infanterie sert à protéger 45 colonies anglaises. L'orateur, après avoir passé en revue les services rendus par l'infanterie, dit qu'elle ne sera pas réduite et que le chiffre du budget pour ce service sera de 6,600,000 liv. comme l'année dernière.

Quant à la marine, nous avons l'intention d'augmenter l'effectif de 4,000 hommes; cette augmentation est rendue nécessaire par l'étendue toujours croissante de notre empire colonial (écoutez, écoutez); cette augmentation n'est point en vue de la guerre, mais seulement dans le but de protéger le commerce des colonies britanniques. L'augmentation du budget de la marine sera d'environ 184,000 liv. Je ne crois pas que cette augmentation de nos forces navales soit vue d'un œil jaloux par les gouvernemens étrangers. (Ecoutez ! interruption de la part de sir Ch. Napier). Non, cette augmentation n'est point proposée dans des vues d'agression; mais il est d'une bonne politique que l'Angleterre ait à ses ordres un plus grand nombre de vaisseaux de ligne.

Quant à la navigation à vapeur, je proposerai pour ce service une augmentation de 187,000 liv. dans le budget de l'artillerie et celui de la marine en général; l'augmentation sera de un million.

En fixant à 49,690,000 le revenu de l'année prochaine, sans l'income-tax, il est raisonnable de supposer que le revenu ordinaire laissera au 5 avril 1846 un surplus de 1 million de liv.

J'ai dit à la chambre quelles augmentations avaient lieu dans les dépenses; maintenant, je dois lui dire comment il faut y pourvoir. Le gouvernement de S. M. est d'avis qu'il ne serait pas opportun d'abandonner l'income-tax. En maintenant cet impôt, le revenu de l'année prochaine, offrira au 5 avril 1846 un excédant de 3,409,000 liv. st. Il est de la plus haute importance pour le gouvernement et pour la chambre d'examiner comment cet excédant de revenu sera appliqué dans l'intérêt du public en général, par la réduction des impôts qui pèsent le plus lourdement sur le peuple. La première réduction que je propose est celle du droit sur le sucre.

Le sucre des colonies britanniques, des Indes-Occidentales, qui est aujourd'hui frappé de 25 sh. 3 d., ne paiera plus que 14 sh. par quintal (environ 50 kilog.). Les sucres des Indes-Orientales paiera 18 sh. 8 d.; et quant au sucre étranger, produit du travail libre, il paiera 23 sh. 4 d. Ce qui maintient un droit protecteur de 9 sh. 4 d. en faveur du sucre anglais. Le sucre épuré ou demi-raffiné paiera, savoir : le sucre des Indes-Occidentales, de 25 sh. 3 d.; celui des Indes-Orientales 21 sh. 9 d.; et le sucre étranger, produit du travail libre, 28 sh. Le sucre raffiné paiera 14 sh., au lieu de 18 sh. 8 d.

L'orateur propose l'abolition de tous les droits d'exportation, comprenant principalement les droits sur l'exportation des houilles. J'ai la confiance, dit-il, que les propriétaires de houillères seront prêts à céder de ce degré de liberté. Il propose ensuite l'abolition de tout droit d'importation sur 430 articles du tarif, qui consistent principalement en matières premières pour les manufactures, telles que les soies grêgées; le chanvre, le lin, les fils, les bois pour meubles; parmi ces articles se trouvent aussi les engrais végétaux et animaux, les minerais, sauf le minerai de cuivre, le fer, le zinc dans ses premières phases de fabrication, les bois de teinture, les drogues et les drogues qui avaient été exceptées des réductions dans le tarif de 1842; au grand mécontentement des tonneliers. Le droit d'importation sur le sucre sera maintenu.

L'orateur admet qu'un grand nombre d'articles soumis à l'accise pourraient au premier aperçu être dégrèvés; mais il

« Mais d'un air si heureux, si touché, que j'en fus ému. Mais tout à coup, comme si elle avait honte de la démarche qu'elle venait de faire, elle rabattit son voile, me quitta précipitamment, sortit de la cour et renvoya dans le monde où l'on se trouve. Je me dis : c'est une dame qui s'intéresse à M. Hardy et qui veut le servir par un faux bruit. — Elle l'aime sans doute, — dit la Mayeux attendrie, — et, dans son inquiétude, elle aura commis peut-être une imprudence en venant s'insérer de ses bavardages. — Tu ne dis que trop vrai. Je le regarde remonter dans son fiacre, avec intérêt, car son émotion m'avait gagné... Le fiacre reparti; mais que vois-je quelques instans après? un cabriolet de place que, la jeune dame n'avait pu apercevoir, cache qu'il était par l'angle d'une muraille; et au moment où il détourne, je distingue parfaitement un homme, assis à côté du cocher, lui faisant signe de prendre le chemin que le fiacre. — Cette jeune dame était suivie, — dit la Mayeux avec inquiétude. — Sans doute, mais je m'en doute après le fiacre; je l'attends, et à travers les stores baissés, je vois la jeune dame, en courant à côté de la portière. — Ma dame, prenez garde à vous, vous êtes suivie par un cabriolet. — Bien ! bien ! Agricool, et t'en es-tu rendu compte? — Je l'ai entendu crier : Grand Dieu ! avec un accent déchirant. Et le fiacre a continué de marcher. Hélas ! le cabriolet a passé devant moi; j'ai vu à côté du cocher un homme, grand, gras et roux, qui, se levant et se penchant en avant, regardait la jeune dame avec une attention particulière. — Et quand arrive M. Hardy? — repart la Mayeux. — Demain ou après, mais maintenant, tu vois, une bonne Mayeux, conseillemoi... Cette jeune dame aime M. Hardy, c'est évident. Elle est sans doute mariée, puisque elle avait l'air très-mariée, et en me parlant et qu'elle a poussé un cri d'effroi en apprenant qu'on la suivait... Que dois-je faire?... J'ai envie de demander à son père, M. Hardy, mais il est si rigide!... Et puis à son âge, une affaire d'amour... Au lieu que toi, ma bonne Mayeux, tu es si libérale et si sensible... tu comprendras cela. La jeune fille te sourit, sourit avec amertume; Agricool ne s'en aperçut pas et continua. — Aussi je me suis dit : Il n'y a que la Mayeux qui puisse me conseiller. En admettant que M. Hardy revienne demain, dois-je lui dire ce qui s'est passé, ou bien? — Attends donc... s'écrie tout à coup la Mayeux en interroquant Agricool et attendant rassuré ses soupçons, — lorsque je suis allée au couvent. Sainte-Marie demander de l'ouvrage à la supérieure... elle me proposa d'entrer ouvrière à la journée dans une maison où, je devais surveiller, tranchons le mot, espionner... — La Mayeux? — Et si tu n'as rien de mieux à me proposer, dit la Mayeux, pour faire ce vilain métier? Chez une Mademoiselle... Je me proposai de rentrer

je ne me souviens plus bien, femme excessivement religieuse, mais dont la fille, jeune dame mariée, que je devais surtout épier, me dit la supérieure, recevait les visites trop assidues d'un manufacturier. — Que dis-tu? — s'écria Agricool, — ce manufacturier serait? — Monsieur Hardy? — J'ai vu trop de maisons pour ne pas oublier une de celles qui se trouvent dans le quartier de la supérieure. Depuis ce jour, tant d'événemens se sont passés, que j'aurais oublié cette circonstance. A présent, il est probable que cette jeune dame est celle dont on m'avait parlé au couvent. — Et quel intérêt la supérieure du couvent avait-elle à cet espionnage? — demanda le forgeron. — Je l'ignore, mais, la vois, l'intérêt qui la faisait agir subsiste toujours, puisque cette jeune dame a été épousée et peut-être, à cette heure, est dénoncée... déshonorée... Ah! s'en est allée! — Puis voyant Agricool se débattre vivement, la Mayeux ajouta : — Mais qu'est-ce que tu fais? — Et, pour quoi? — Ce n'est que de la curiosité que tu as toi-même, — et tout cela... partait de la même main! La supérieure d'un couvent peut bien s'entendre avec un abbé... Mais dans quel but?... — Explique-moi donc, Agricool, — repart la Mayeux. — Et puis en fin ta blessure... comment l'as-tu reçue? Je t'en conjure, rassure-moi. — Et c'est justement de ma blessure que je te vais parler, car en vérité plus j'y songe, plus l'histoire de cette jeune dame me paraît se rattacher à d'autres faits. — Que dis-tu? — Figure-toi que, depuis quelques jours, il se passe des choses singulières aux environs de notre fabrique... d'abord, comme nous sommes en carême, un abbé de Paris, un grand bel homme, dit-on, est déjà venu prêcher dans le petit village de Villiers, qui n'est qu'à un quart de lieue de nos ateliers. Cet abbé a trouvé moyen dans son sermon de calomnier et d'attaquer M. Hardy. — Comment cela? — M. Hardy a fait une sorte de règlement imprimé, relatif à notre travail et aux droits dans les bénéfices qu'il nous accorde; ce règlement est suivi de plusieurs maximes aussi nobles que simples, de quelques préceptes de fraternité à la portée de tout le monde, extraits de différents philosophes et de différents textes religieux... De ce que M. Hardy a choisi de plus pur parmi les maximes philosophiques et religieuses, l'abbé a conclu que M. Hardy n'avait aucune religion, et il est parti de ce thème, non-seulement pour l'attaquer en chaire, mais pour désigner notre fabrique comme un foyer de perdition, de débauche et de corruption; parce que, le dimanche, au lieu d'aller écouter ses sermons ou d'aller au cabaret, nos camarades, leurs femmes et leurs enfans passent la journée à cultiver leurs petits jardins, à faire des lectures, à chanter en chœur ou à danser en famille dans notre maison commune; l'abbé a même été jusqu'à dire que le voisinage d'un tel amas d'athées, c'est ainsi qu'il nous appelle, pouvait attirer la colère du ciel sur un pays; que l'on parlait beaucoup du choléra qui s'avancerait et qu'il serait possible qu'il grève

à notre voisinage; mais, les environs furent si peuplés de se faire venger. — Mais dire de telles choses à des gens ignorans — s'écria la Mayeux, — c'est risquer de les exciter à de funestes actions. — C'est justement ce que voulait l'abbé. — Que dis-tu? — Les habitans des environs, encore excités, sans doute, par quelques méchans, se montrant hostiles aux ouvriers de la fabrique, on a exploité, sinon leur haine, du moins leur envie... En effet, nous voyant vivre en commun, bien logés, bien nourris, bien chauffés, bien vêtus, actifs, gais et laborieux, leur jalousie s'est encore accrue par les prédications de l'abbé et par les sourdes menées de quelques mauvais sujets que j'ai reconnus pour être les plus mauvais ouvriers de M. Tripeaud... nous nous sommes excités. Toutes ces excitations commencent à porter leurs fruits; il y a déjà en deux ou trois rixes entre nous et les habitans des environs... C'est à dire de ces bagarres que j'ai reçu un coup de pierre à la tête... — Et cela n'a rien de grave, Agricool, bien sûr? — dit la Mayeux, avec inquiétude. — Rien absolument, te dis-je... mais les ennemis de M. Hardy ne se sont pas bornés aux prédications; ils ont mis en œuvre quelques choses de bien plus dangereuses. — Et quoi encore? — Moi, et presque tous mes camarades, nous avons fait solidement le coup de fusil en juillet; mais il se nous souvient pas, quant à présent, et pour cause, de reprendre les armes; ce n'est pas l'avis de tout le monde, mais nous blâmons personnellement, mais nous avons honte de ce que le père Simon, qui est brave comme son fils, et aussi pauvre que le diable, nous propose, et nous dirige. Eh bien! depuis qu'on nous a dit cela, on trouve tout autour de la fabrique, dans le jardin, dans les champs, des imprimés où on nous dit : « Vous êtes des lâches, des égoïstes; priez donc le Seigneur, vous a donné un bon maître, vous êtes indifférens au bonheur de vos frères et de vos sœurs, de les empêcher de bien-être matériel vous enlève toute énergie. » — Mon Dieu! Agricool, quelle effrayante persistance dans la méchanceté! — Oui; et malheureusement ces méchans ont commencé à avoir quelque influence sur plusieurs de nos plus jeunes camarades; comme, après tout, on n'aurait pas de ventemens généraux et fiers, il y a eu de l'écoulement de quelques germes de division; se sont développés dans nos ateliers jusqu'à un certain point; on s'est dit qu'il y avait un grand mal, qu'il fallait y remédier; une froide débauche remplacée, chez quelques-uns, la cordialité reconstruite... Maintenant, si je te dis que je suis presque certain que ces imprimés, jetés par-dessus les murs de la fabrique, et qui ont fait palter entre nous quelques germes de discord, ont été répandus par des émissaires de l'abbé prêcher, ne trouves-tu pas que tout cela, coïncidant avec ce qui est arrivé ce matin à cette jeune dame, prouve que M. Hardy a, depuis ce jour, de nombreux ennemis. — Comment, je trouve cela effrayant, Agricool, — dit la Mayeux, — et



nouvelles seront en activité dans le voisinage seul de Glasgow, et l'ensemble de leur produit pourra être évalué à 1,350 t. par semaine ou 70,000 t. par an. Trois nouveaux hauts fourneaux sont aussi en voie de construction et seront achevés dans le courant de cette année; ils auront douze bouches à feu et fourniront environ 1,809 t. par semaine ou 93,000 t. par an. Nous avons déjà dit que la grande masse du fer fabriqué en dernier lieu a été écoulée et que les maîtres de forges ont des commandes très-considérables à remplir.

— On écrit de Berlin, 7 février :  
On donnera aujourd'hui l'*Euryanthe* de Weber. Le produit de cette représentation, qui a lieu sur la proposition de son ami et de son condisciple Meyerbeer, est destiné au monument qui sera élevé à ce célèbre compositeur. Mlle Lind, notre admirable cantatrice, jouera pour la première fois le rôle d'Euryanthe. Les billets ont été vendus par souscription; la recette, non compris les présens du roi et de la cour, s'élève déjà à 3000 roubles. Le prologue par M. Rellstab, auquel M. Meyerbeer a ajouté une introduction, et un accompagnement et un chant finement terminés à la musique de Weber, précèdera l'opéra. L'édifice sera terminée dans le prologue est celle-ci. Le génie de l'art est représenté par le buste du défunt; il salue l'arrivée de sa dépouille mortelle sur le sol de la patrie; il exprime la pensée que, bien que l'honneur de l'Allemagne lui fasse un devoir d'orner d'un monument la tombe du grand compositeur, ce dernier s'en est posé lui-même un bien plus durable par ses propres créations.

— On écrit de Mareschies (Aisne), le 9 février :  
Le célèbre fraudeur Carlier a traversé aujourd'hui à huit heures du matin la commune de Mareschies avec vingt-deux de ses cavaliers chargés. Une halte assez courte qu'ils ont faite dans une auberge de cette commune nous a permis de les examiner avec attention. Leurs montures sont excellentes; chaque cheval porte au poitrail une plaque en cuivre bronzé, sur laquelle est gravé un caducée; puis le numéro du cheval; plus bas les mots *Brigade de Luxembourg*. — *Industrie*. — *Commerce*. Chaque homme est habillé de même; ils portent tous une casaque bleue, très-courte et serrée; une ceinture garnie d'une paire de pistolets à deux coups et d'un couteau long à gaine. Leur manteau ainsi que le chapeau est en tulle cirée. La charge de chacun est composée de deux ballottins recouverts d'une forte toile cirée, tenue avec des courroies.

— On écrit de Mareschies (Aisne), le 9 février :  
Les sept jours d'une taille élevée et robuste; leur chef est assez petit, mais nerveux, âgé de vingt-cinq ans au plus, portant une très-longue chevelure bouclée. Son costume est une polka noire à brandebourgs, et par-dessus un manteau violet-bleu très-courte. On ne pourrait supposer la hardiesse de ce chef intrépide.

— On écrit de Mareschies (Aisne), le 9 février :  
D'un instant après, ils sont repartis au triple galop dans la direction d'Arras.

— *Mœurs électorales de l'Angleterre*. — Sir G. Clerk, vice-président du bureau de commerce, a été réélu membre du parlement à Stamford. Ce triomphe a été accompagné de quelques déboires pour le nouvel élu. La populace de Stamford, ayant appris que sir G. Clerk était opposé au projet du chemin de fer de Syston à Peterborough, qui doit s'étendre jusqu'à Stamford, s'est portée sur la place où les *hustings* avaient été dressés, et lorsque le nouvel élu a voulu haranguer les électeurs, des centaines de boules de neige, jetées de tous les côtés de la place, l'ont forcé à la retraite, puis la foule a renversé et brisé les *hustings* et a poursuivi la voiture du député, qui fort heureusement avait appelé à son secours un fort détachement de *constables*, dont l'escorte n'a pu cependant faire cesser les *hustings* de boules de neige. En traversant un pont étroit pour se rendre à son hôtel, le baronnet a couru les plus grands dangers, la foule se précipitant vers la voiture en criant: A l'eau, à l'eau! Les *constables* ne sont parvenus qu'avec la plus grande peine à la maintenir; enfin le député est arrivé à son hôtel sain et sauf. Là, il a voulu haranguer la foule, du haut du balcon. Nouvelle décharge de boules de neige, nouvelle retraite du baronnet. Sir George Clerk est reparti le soir pour Londres; on dit qu'il s'est rendu à la voix du peuple, et qu'il votera pour le chemin de fer de Syston à Peterborough.

— On écrit de Mareschies (Aisne), le 9 février :  
Mercredi dernier, un militaire que l'on avait mis au cachot à Carlierot, la veille, a été trouvé gelé.

— On écrit de Mareschies (Aisne), le 9 février :  
Nous lisons dans l'*Algérie* :

Dans les premiers jours de ce mois, les habitants d'un Douar-  
suel du Beylik s'occupaient de prévenir le bureau arabe qu'ils s'étaient séparés d'un malfaiteur qui, pendant la nuit, avait tenté de s'emparer dans une tente. Cette tente était celle de Lemna, une des plus jolies femmes de la tribu, et dont le mari était absent. On s'explique et l'on acquiert enfin la certitude que le prétendu voleur, Si-Ahmed, n'est autre que l'amant honneur de la belle et sensible Lemna. Ce bruit circule de bouche en bouche et bientôt toutes les femmes de la tribu, indignées contre la charmante pécheresse, s'assemblent et vont en tumulte reprocher à Lemna le crime que l'amour lui a fait commettre. Accablée de honte, désespérée de l'arrestation de son amant, désolée de voir ainsi profaner les mystères de son cœur, l'infortunée Lemna s'empare d'un des pistolets de son mari et le débarrasse dans sa poitrine. La malheureuse n'a éprouvé qu'après deux jours d'atroces souffrances. Il semble qu'on ne puisse de cet affreux spectacle la haine et la colère des furies qui avaient provoqué cet irréparable malheur aient dû s'apaiser, que la tribu aurait dû s'éveiller dans leur cœur. Il n'en a rien été, car les femmes arabes, la pauvre Lemna est morte au milieu des imprécations des femmes réunies dans la tente.

**Pièces diplomatiques.**  
CORRESPONDANCE RELATIVE A UNE DIVISION DES TRAITÉS DU DROIT DE VISITE CONCLUS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.  
(Suite et fin. — Voir le journal d'hier.)  
Le comte d'Aberdeen à lord Cowley.

Foreign-Office, le 9 janvier 1845.  
Lord, l'ambassadeur français m'a remis une dépêche de son gouvernement, dans laquelle M. Guizot rappelle en termes énergiques les sentiments qui se sont manifestés depuis quelque temps dans les chambres françaises, et généralement en France, en ce qui touche le droit de visite. Après avoir exposé longue-

ment les raisons qui l'ont conduit à cette conclusion, il soumet au gouvernement de la reine la convenance qu'il y aurait de nommer une commission mixte dans le but de rechercher si on ne découvrirait pas, pour arriver à la suppression de la traite, des moyens aussi efficaces, voire même plus efficaces que ceux que fournissent les traités relatifs au droit de recherche mutuel.

— Votre Exc. trouvera pour son information une copie de cette dépêche ci-incluse.

M. Guizot dit avec raison que lorsqu'à la fin de l'année 1843, le comte de Sainte-Aulaire me fit connaître les intentions du gouvernement français de proposer certaines mesures qu'il croyait préférables à l'exercice du droit de recherche et plus propres à atteindre le but que l'on avait en vue, j'informai l'ambassadeur français que ma conviction de la sincérité et du zèle de M. Guizot en ce qui concerne la suppression de la traite m'engagerait à accueillir toutes les observations qui me parviendraient de sa part à ce sujet et à les soumettre à l'examen du gouvernement de S. M.

V. Exc. peut donner à M. Guizot l'assurance que le gouvernement de S. M. B. n'attache pas une valeur spéciale au droit de recherche, excepté en tant qu'il fournit un moyen efficace de supprimer le trafic des esclaves. Il sait très-bien, en effet, que l'exercice de ce droit est inévitablement accompagné de quelques inconvénients, et il verrait avec plaisir l'adoption, pour parvenir au grand but que l'on poursuit, de toute mesure qui serait reconnue aussi efficace et qui ne présenterait pas les mêmes inconvénients. Cependant, je me crois obligé de déclarer avec franchise que parmi les plans proposés jusqu'à présent, je n'en ai pas vu un seul qui pût être adopté avec sécurité pour remplacer le droit de recherche. Lorsque M. Guizot prendra en considération combien le peuple anglais est sincère dans son désir de voir abolir la traite et les sacrifices énormes qu'a faits et que fait chaque jour l'Angleterre pour assurer le succès de cette entreprise, il ne sera pas surpris que nous hésitions à abolir des traités dont les stipulations ont été reconnues efficaces, à moins que nous ne soyons parfaitement convaincus que les mesures qu'on propose de leur substituer pourront être accompagnées du même résultat.

Je m'abstiens de rechercher les causes qui ont amené ce grand changement de sentiments en France, en ce qui touche ces traités que le gouvernement français s'est efforcé, jusqu'à une époque récente, de faire admettre par les autres nations, conjointement avec le gouvernement anglais. Quelles que puissent être ces causes, j'admets sans réserve que de semblables engagements, s'ils ne sont pas exécutés avec zèle et cordialité par les deux parties contractantes, perdent beaucoup de leur valeur et doivent probablement conduire moins sûrement au but proposé. Il est inutile, par conséquent, de s'arrêter aux moyens adoptés par le gouvernement de S. M. pour faire disparaître tout motif raisonnable d'objection à l'exercice du droit de visite, et au soin avec lequel les instructions délivrées récemment aux officiers employés à ce service ont été préparées. Le seul fait déclaré officiellement par M. Guizot que le gouvernement, la législature et le peuple de France réclament une révision de ces engagements, tandis qu'ils protestent en même temps de leur invariable désir d'arriver au but en vue duquel ils ont été contractés, serait une raison suffisante pour engager le gouvernement à consentir l'enquête proposée.

Mais en accueillant cette proposition de M. Guizot, V. Exc. ne saurait faire ressortir avec trop de force combien il dépendra du caractère des personnes qui pourront être choisies comme commissaires, d'inspirer le degré nécessaire de confiance et d'assurer un résultat utile. Il semble indispensable au gouvernement de S. M. que la commission soit composée d'hommes ayant une haute position et des vues éclairées, d'hommes parfaitement indépendants et bien connus pour leur attachement à la cause de la liberté et de l'humanité.

Il faut qu'il soit bien entendu que le but de la commission n'est pas de se débarrasser de ces traités, mais de rechercher la possibilité d'adopter des mesures par lesquelles ils puissent être remplacés avantageusement.

Il paraît également essentiel que, quel que soit le moyen qu'on proposera pour leur remplacement, si on en trouve un, il soit d'abord considéré comme un essai par suite duquel l'application des traités serait nécessairement suspendue jusqu'à ce que son succès ou son insuccès soit manifeste.

Non-seulement le gouvernement de S. M. n'aurait aucune objection à élever contre une commission ainsi constituée et pourvue d'instructions dans ce sens, mais il serait, comme tous ceux qui de irent sincèrement la prompte et complète abolition de ce détestable trafic, disposé à en attendre les résultats avec espoir et satisfaction.

Je suis, etc. **Signé, ABERDEEN.**

Lord Cowley au comte d'Aberdeen.  
Paris, le 19 janvier 1845.

My lord, le messager Fenestry m'a apporté samedi 11 janvier, les dépêches de votre Exc., numéros 1 et 2, et marquées *Traité des Nègres*. J'ai immédiatement donné ordre qu'une copie du n° 2 fût préparée et placée le jour même dans les mains du ministre des Affaires étrangères.

Après avoir lu cette dépêche avec attention en ma présence, S. Exc. m'a dit être parfaitement d'accord avec vous sur les idées exprimées dans ce document par V. S. à l'égard des engagements contractés par les deux gouvernements pour la suppression de la traite. Il a reconnu également que, depuis la conclusion des traités en 1831 et 1838, un grand changement s'était opéré dans l'opinion des chambres de même que dans celle du public en général au sujet du droit de visite. Il serait inutile, a-t-il dit, d'entrer dans l'examen des causes qui ont produit ce changement; il se contentera de dire que le préjugé qui existe dans toute la France contre l'exercice de ce droit est insurmontable et s'accroît chaque jour.

Vous pourrez, par conséquent, a-t-il continué, vous former une idée de la satisfaction avec laquelle j'ai accueilli la communication que vous venez de me faire en m'annonçant l'acquiescement du gouvernement de la reine à la proposition du gouvernement français en ce qui concerne la nomination d'une commission mixte chargée de rechercher si on ne pourrait pas recourir à des moyens aussi efficaces que le droit réciproque de visite pour la suppression de la traite.

Je connais parfaitement les sentiments du peuple anglais sur ce trafic odieux et la sollicitude avec laquelle les travaux de la commission seraient surveillés; et vous pouvez être persuadé

que le consentement du gouvernement de la reine à l'enquête proposée serait dignement apprécié par le gouvernement, la législature et le peuple français.

S. Exc. m'a informé alors que le duc de Broglie serait chargé de cette mission importante, et je suis certain que V. S. se sera avisé qu'un meilleur choix n'aurait pu être fait à cet égard.

Le duc de Broglie est, depuis grand nombre d'années, le défenseur ardent de la cause de l'abolition du trafic des esclaves, et sous ses auspices, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, que la convention supplémentaire de 1833 a été conclue. Il n'est donc pas probable qu'il propose ou qu'il consente aucune mesure pour la suppression du trafic des esclaves moins efficace que celles actuellement en vigueur en vertu des traités. J'ai l'honneur, etc. **Signé, COWLEY.**

**Théâtre-Royal-Français.**  
Jeudi 20 février 1845. — (Représentation N° 113.)

**Une Chaine.**  
Comédie en cinq actes; par M. E. Scribe.  
**LA POLKA**, dansée par M. Bolzafé et Mlle Stéphan et MM. et Dames du corps de ballet.  
**L'Ouverture du Vampire.**

**SIXIÈME CONCERT DILIGENTIA.**  
MERCREDI 19 FEVRIER 1845.

- Programme. — PREMIÈRE PARTIE.**  
1. Cinquième symphonie de Beethoven (demandée).  
2. Troisième concerto pour Violon, composé et exécuté par M. Henri Vieuxtemps.  
3. Ouverture de la *Flûte enchantée* de Mozart.  
**DEUXIÈME PARTIE.**  
1. Ouverture (*des Waldnympfen*) de Sterndale Bemel.  
2. *Les Arpèges*, fantaisie pour Violon, composée et exécutée par M. Henri Vieuxtemps.  
3. Ouverture (*Meeresstilla und glückliche Waime*), par Mendelssohn Bartholdy.  
4. Fantaisie et variations pour Violon, sur des motifs de *Norma*, composées et exécutées par M. Henri Vieuxtemps.

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN,**  
composée par MALLARD, pharmacien à Paris.  
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots-postaux le cabinet et la grille Mallard. Dépôt chez M. Croiman coiffeur à La Haye; Kerckhoff à Amsterdam.

**Cours des Fonds Publics.**  
Bourse d'Amsterdam du 17 Février.

Dette active . . . . .	61	63 1/2
Dito dito . . . . .	3	77 1/2
Dito dito . . . . .	4	80 1/2
Dito dito . . . . .	5	81 1/2
Dito des Indes . . . . .	5	82 1/2
Dito dito . . . . .	4	83 1/2
Syndicat . . . . .	4	84 1/2
Dito . . . . .	3	85 1/2
Société de Commerce . . . . .	4	147 1/2
Chemin de fer du Rhin . . . . .	4	100 1/2
Act. du Chemin de fer Hollandais . . . . .	5	101 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1843 . . . . .	5	102 1/2
Dito dito 1828 & 1829 . . . . .	6	74 1/2
Inscript. au Grand Livre . . . . .	6	75 1/2
Certificats au dito . . . . .	6	76 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833 . . . . .	4	77 1/2
Emprunt de 1840 . . . . .	4	78 1/2
(à l'achat Stieglitz & Comp. . . . .	5	79 1/2
Russie . . . . .	5	80 1/2
Espagne . . . . .	5	81 1/2
Autriche . . . . .	5	82 1/2
France . . . . .	3	83 1/2
Portugal . . . . .	3	84 1/2

Plusieurs ventes par commission qui se sont effectuées en intégrales ont agi d'une manière défavorable sur les fonds hollandais en général. Le 4 p. c. seul était plus demandé.  
Les espagnols ont été offerts en actions du chemin de fer rhénan.  
Les portugais n'ont pas pu se soutenir à leur cours d'hier, ils étaient offerts à la ferme de la bourse.  
Les américains (du Sud) étaient également offerts en bourse.  
Cours de l'argent: Prêt à garantir 3 p. c.; prêt: 3 1/2 p. c.  
Droits pris à 5 heures: 2 1/2 p. c. 68 1/2; Société de Commerce: 147 1/2; doins 24 1/2.

**Bourse d'Amsterdam du 17 Février.**  
Métalliques, 5 p. c. — Appels, 5 p. c. — Ardoin, 5 p. c. 24 1/2 p. c.  
 Dette différée, anciens, 5 p. c. — Lots de Bourse, 5 p. c. —  
 après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 A, 24 B.

**Bourse de Londres du 18 Janvier.**  
3 p. c. Cons. 99 1/2; — 2 1/2 p. c. Holl., 62 1/2, 63. — 5 p. c. Cons., 104 1/2, 105 1/2.  
Esp. 5 p. c. 28 1/2; — 3 p. c. 41, 41 1/2. — Portugal, 50 1/2, 51 1/2.

**Bourse de Vienne du 18 Janvier.**  
Métalliques, 5 p. c. 111 1/2; — Dito, 101 1/2; — Dito, 102 1/2; — Dito, 103 1/2.  
 de 1834. — Actions de la Banque, 163 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Lohmann, Doyen de la Bourse.  
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Sanderwaal & Frie.  
Boursteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Srook, Huis van